

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE-SAINT-AVANT

INDRE-ET-LOIRE

SEANCE DU 08 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Yannick PEROT

La séance s'est déroulée sans public

<u>ETAIENT PRESENTS :</u> 15	LESNE Bernard, POISSON Emmanuelle, BARRAULT Pierre, CARPY Joëlle, JOLY Michel, FERNANDES DIAS Sophie, FAGES Isabelle, PAGE Jean-Pierre, AUDIQUET Cécile, BOUTIN Samuel, DUFOUR Dominique, MERCIER Dany, MAZIERE Coralie, PERNEL Sarah.
---------------------------------	--

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

MERCIER Dany a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation :

Date de l'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 15

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération n° 08/05/2020 désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès du SMAEP de la Source de la Crosse à retirer
2. Désignation des délégués CNAS-Comité Nationale d'Action Sociale (élu et agent) pour le mandat 2020-2026
3. Avancement de grade d'un agent technique
4. Proposition de convention de disponibilité pour un agent technique établie entre la commune et le SDIS
5. Contrats du personnel : un agent administratif et un agent technique
6. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
7. Convention avec le SMAEP pour les journées de formation du personnel de l'agence postale
8. Régies

9. Désignation de 12 titulaires et 12 suppléants : renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales de 2020
10. Décision modificative : opération 45 Cabinet médical
11. Demande de subvention au titre des amendes de police
12. Lotissement La Roseraie : vente de terrain
13. Proposition de prix pour la vente d'un terrain communal à un particulier
14. Etat des décisions

Monsieur le Maire demande si des observations sont formulées sur les comptes-rendus des 27 mai 2020 et 02 juin 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité

Délibération n° 01/07/2020 retire la délibération° 08/05/2020 désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès du SMAEP de la Source de la Crosse

Retire la délibération 08/05/2020.

Par délibération du 27 mai 2020 n° 08/05/2020, le conseil municipal désignait 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour représenter la commune au sein du SMAEP Syndicat de la Crosse.

La communauté Loches Sud Touraine, du fait de ses statuts et compétences, est présente dans plusieurs syndicats notamment le SMAEP. C'est donc le conseil communautaire qui désigne les représentants.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Sous-préfecture, dans le cadre du contrôle de légalité, demande que cette délibération soit retirée considérant qu'il n'appartient pas à la commune de nommer ses délégués.

Délibération n° 02/07/2020 désignation des délégués CNAS Comité national d'action social (élu et agent)

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal, qu'à la suite des élections municipales, il convient d'élire un élu et un agent qui seront les délégués de la collectivité au CNAS (comité national d'action sociale).

Le conseil municipal élit comme délégués:

M. LESNE Bernard, 1^{er} adjoint au maire comme délégué pour le collège des élus

Mme HERBELIN Marie-Hélène, adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, fonction de secrétaire de mairie, comme déléguée pour le collège des agents

Délibération n° 03/07/2020 fixant les ratios d'avancement de grade

Le Maire informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février

2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée). Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis émis par la Commission Administrative Paritaire. Il peut varier en 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 8 février 2017 préconisant les dispositions suivantes :

- Fixer les ratios à 100 % pour tous les avancements de grade
- Sur la base des critères retenus suivants :
 - L'évaluation de la valeur professionnelle de l'agent formalisée par le compte-rendu établi lors de l'entretien professionnel annuel,
 - La prise en compte et l'appréciation des compétences professionnelles acquises par l'agent au regard du poste d'avancement et/ou les aptitudes professionnelles de l'agent enrichies, le cas échéant, par la formation professionnelle en vue d'occuper l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'adopter le ratio commun de principe ainsi proposé, **soit 100 % pour tous les avancements de grade.**

Délibération n° 04/07/2020 portant sur la création d'emploi suite avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création, à compter du 01 septembre 2020, d'un emploi permanent à temps non complet de 28/35^{ème} d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Délibération n° 05 /07/2020 portant sur une convention de disponibilité opérationnelle/pour formation/de retard à l'embauche avec le SDIS (service départemental d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 99-128 du 23 février 1999 portant modification de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers.

VU l'avis favorable de la commission du personnel communal en sa séance du 02 juillet 2020

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la proposition de convention de disponibilité pour M. GUERIN Freddy, agent communal
- CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention et toutes les pièces à intervenir concernant ce dossier.

Délibération n° 06 /07/2020 renouvellement de contrat

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, de renouveler le contrat de Mme CHAVANEL Fabienne, agent administratif contractuel pour une durée de 6 mois. Vu l'avis favorable de la commission du personnel communal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat d'une nouvelle et dernière période de 6 mois.

Délibération n° 06-01 /07/2020 création d'un poste adjoint technique

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Compte tenu des contrats successifs : contrat emploi d'avenir, contrat pour accroissement temporaire d'activité, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel communal en sa séance du 02 juillet 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** :

1. de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet soit 28/35^{ème} pour exercer des fonctions d'agent de service des écoles (aide au personnel de la cantine) et mise en état de propreté des locaux communaux (école, mairie, salle des fêtes, salle des associations, bibliothèque) à compter du 1^{er} septembre 2020 ,
Cet emploi pourrait être pourvu par un emploi de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique
2. de modifier ainsi le tableau des emplois
3. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération n° 07 /07/2020 mise à jour du dossier pour certains agents du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel RIFSEEP

Monsieur le Maire expose :

Considérant que les agents territoriaux des différents corps des personnels administratifs et techniques employés par la commune sont assujettis, tout comme les fonctionnaires d'Etat, au régime de valorisation de l'expérience, des responsabilités et de l'engagement professionnel, il est tout d'abord rappelé au conseil municipal les principes relevant de ce dispositif de rémunération.

Le RIFSEEP, pour « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel », est un dispositif indemnitaire de référence qui a remplacé en 2017 la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). Ces indemnités sont cumulatives mais différent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Le conseil municipal décide :

- 1 de modifier les groupes de fonction des agents ayant progressé (Marie Hélène HERBELIN),
- 2 d'intégrer l'agent titularisé en mai 2020 (Freddy GUERIN), les nouveaux agents sous contrat (Fabienne CHAVANEL) et l'agent que la municipalité recrute comme adjoint technique stagiaire (Alison JEFFRAY)
- 3 de maintenir les autres agents dans leur groupe de fonctions antérieur, suite au réexamen des responsabilités exercées par chacun

Délibération n° 08 /07/2020 portant sur une convention avec le SMAEP pour les journées de formation du personnel de l'agence postale

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération n° 03/03/2020 prise par la municipalité précédente (annexe n°1) :

Monsieur le maire rappelle que la gestionnaire de l'agence postale de LA CELLE SAINT AVANT est également en poste au Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de DESCARTES ; en accord avec le SMAEP, il convient de passer une convention permettant ainsi à l'agent de pouvoir s'absenter pour assister aux formations ou à des réunions nécessaires à chaque emploi. En fin d'année, chaque structure facturera à l'autre structure, les heures d'absence de l'agent, au taux correspondant à son indice majoré en vigueur y compris les cotisations patronales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **VALIDE** le principe de la signature d'une convention
- **REPORTE** l'échéance de la signature entre Monsieur le Maire et la nouvelle présidence du syndicat.

Délibération n° 09/07/2020 modification acte constitutif régies

Il a été décidé de modifier les actes constitutifs des différentes régies et de désigner un régisseur et des mandataires

- régie 204001 : photocopies, inscriptions à la bibliothèque,
Nouveaux produits liés à la lutte contre l'épidémie Covid-19, masques et tests sérologiques (400€,encaisse numéraire 150€)
- régie 204002 : courts de tennis, adhésion annuelle et réservation (500 €)
- régie 204004 : location de salle des fêtes, location de tentes de réception, location du podium, location du matériel de sonorisation, droits de stationnement (3000 €)
- régie 204005 : garderie périscolaire, cantine scolaire (500 €)
- régie 204012 : location halte des pèlerins Saint-Jacques de Compostelle (200 €).

Régisseur Francis GAUHAROU Régisseur intérimaire Cathie CHAGOT

Mandataires différenciés :

- photocopies, locations, stationnement : Marie Hélène HERBELIN et Fabienne CHAVANEL
- bibliothèque : Françoise GUICHARD et Laurence DEBONNEFOY
- courts de tennis : Guilaine BESNIER
- cantine garderie : Catherine BOYARD
- local Compostelle : Ghislaine BOISGARD et Sandrine POTTIER

et de rémunérer Francis GAUHAROU conformément à la réglementation (200€ annuel, jusqu'à 18000€ d'encaissement).

Délibération n° 10 /07/2020 Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation). La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts

Délibération n° 11/07/2020 portant sur l'adoption d'une décision budgétaire modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020.

INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Opération 57- 2313	Aménagement d'un cabinet médical	1384.00
020	Dépenses imprévues	- 1384.00
	TOTAL	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE** la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT – DEPENSES		
Opération 57- 2313	Aménagement d'un cabinet médical	1384.00
020	Dépenses imprévues	- 1384.00
	TOTAL	0.00

Délibération n° 12/07/2020 portant sur une demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle que les communes peuvent bénéficier d'un soutien du conseil départemental au titre des amendes de police ; il s'agit pour ce dernier de reverser le produit des amendes de police récolté sur le territoire des communes. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation de l'accès à l'école communale avec comme objectifs :

- Amélioration des conditions de circulation et suppression de la gêne aux riverains de la rue du clos de l'image,
- Suppression de l'accès véhicule pour les parents et modification des modalités d'accès à l'école,
- Sécurisation des personnes par accès dédié aux piétons.

Pour l'année 2020, il est proposé de présenter un dossier « Sécurisation de l'accès à l'école et la garderie communale ». Les travaux sont estimés à 25 008.64 € HT soit 30 010.37 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

AUTORISE monsieur le Maire à demander la subvention au titre des amendes de police 2020 et à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt de ce dossier

Délibération n° 13/07/2020 portant une vente de terrain lotissement La Roseraie

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée une demande concernant l'acquisition d'un terrain du lotissement La Roseraie sur la commune de La Celle Saint Avant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De vendre à M. ROUMY Ludovic, la parcelle cadastrée C 1437, d'une superficie de 766 m²
- De fixer le prix du lot à 15 958. 33 € HT et 3 191. 67 € de TVA soit 19 150 € TTC (25 € le m² TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette vente.

Délibération n° 13-01/07/2020 portant sur une vente de terrain lotissement La Roseraie

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée une demande concernant l'acquisition d'un terrain du lotissement La Roseraie sur la commune de La Celle Saint Avant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De vendre à M. Alves Da Costa Mikael, la parcelle cadastrée C 1453 (lot n° 19) , d'une superficie de 923 m²
- De fixer le prix du lot à 19 229.16 € HT et 3 845.84 € de TVA soit 23 075 € TTC (25 € le m² TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette vente.

Délibération n° 13-02/07/2020 portant une vente de terrain lotissement La Roseraie

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée une demande concernant l'acquisition d'un terrain au lotissement La Roseraie sur la commune de La Celle Saint Avant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De vendre à M. GILET Mikael, la parcelle cadastrée C 1445 (lot n° 11) , d'une superficie de 696 m²
- De fixer le prix du lot à 14 500.00 € HT et 2 900.00 € de TVA soit 17 400 € TTC (25 € le m² TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette vente.

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice de ses délégations.

- Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

01-06-2020 : location du logement sis 2 route de Descartes à Monsieur BOUTET à compter du 13 juin 2020.

- D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code

02-06-2020 : décision négative relative au droit de préemption
- parcelle C 1491 sise Le Pet de Fourche superficie 00ha18a55ca

03-06-2020 : décision négative relative au droit de préemption
parcelle C 1131 sise 11 allée de la Joubardière superficie 00ha09a05ca

04-06-2020 : décision négative relative au droit de préemption
- parcelle C 1279 sise La Verdinière superficie 00ha06a07ca

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le
- règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant
- leurs avenants, jusqu'à
40 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget :

05-06-2020 : acceptation du devis n° AHT-06/20-1806 raccordement électrique toilettes
publiques de l'entreprise INEO pour un montant de 452.27 €

Communication de la décision prise par Monsieur le 1^{er} adjoint dans le cadre de l'exercice de ses délégations. Monsieur le Maire, étant concerné par ce dossier, s'est abstenu pour cette décision.

01-06-2020 : décision négative relative au droit de préemption
- parcelle C 1218 sise l'Hermitage superficie 00ha06a92ca

Informations et questions diverses

1) M. BARRAULT Pierre, 3^{ème} adjoint, fait un compte rendu de la commission voirie du 11 juin 2020
Mme CARPY est nommée vice-présidente de la commission et rapporteur pour cette même commission

1. Sécurisation de l'école

Proposition suivant le plan élaboré et présenté en séance
A vérifier : la possibilité de raccourcir le mur d'un ou 2 mètres (vérifier le classement du mur)
Attention à la limite de propriété avec la station de lavage pour ne pas positionner le départ de l'aménagement de l'école sur le terrain de la station de lavage.

2. Groupement de voirie

Secteur n° 1 : pas de commentaire – point d'attention : ajout d'un point lumineux sur l'éclairage publique == > devis demandé à INEO avec réutilisation d'un foyer existant.

Secteur n° 2 : CR73 : Impasse de la Vallée

Attention à la pente de la route pour évacuer l'eau vers le jardin et non coté maison
(zone rue de la Vallée)

Secteur n°3 : La Fosselette

Prévoir le débarnage (sens La Ville Daveau vers La Fosselette) après les travaux pour diminuer

le volume d'eau vers la Fosselette (cf demande de M. BOURGUEIL) – suivant résultat, envisager un aménagement pour protéger l'entrée de la propriété de M. BOURGUEIL

Devis à faire pour les bernés

Secteur n°4 : Route de Maillé : à coordonner avec le propriétaire pour la réalisation du tapis d'enrobé de la partie communale en entrée et sortie de la station de lavage

La cotation actuelle est d'environ 41 K€ HT pour les 4 secteurs.

3. Questions diverses :

La Joubardière : Préparation fibre : Plaque de chambre abimée par le prestataire → contact société OK pour remplacement (mail et photo le 12/06/2020)

Poubelle au Grignon : Emplacement validé avec les riverains avant travaux

Plateforme en béton à mettre en place + aménagement bois (ne pas oublier une chaîne à l'avant pour que les poubelles ne soient pas déplacées par le vent)

Travaux à prévoir dans le planning des Employés communaux.

Borne déchet chez M. JOLY : à déplacer sur le parking en face du Grignot'age, l'emplacement validé par le propriétaire et l'utilisateur

Ep près de M. DUFOUR : Entretien du fossé à faire

Devis à faire

EP allée de Septs Fonds :

Sécurisation avec plot → Fait

Bouches EP endommagées → devis demandé

EP AUDIGUET :

Débernage du Chemin en amont pour limiter la quantité d'eau

Suivant résultat prévoir un aménagement

Devis à faire

Route du cimetière : nid de poules + route de La Ville Daveau en face porcherie : travaux réalisés par les employés communaux.

Parcelle cadastre ZR51 : Elagage à demander au propriétaire → courrier à faire

2) Informations de M. BARRAULT Pierre, 3^{ème} adjoint :

- que la commission informations travaille sur une lettre municipale qui sera distribuée prochainement.
- qu' une réunion de la commission bâtiments est à programmer pour la semaine 30
- que la bibliothèque est ouverte le samedi de 9h30 à 12h00

3) Information de M. LESNE Bernard, 1^{er} adjoint :

- Vu l'application de l'Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire.

- Il s'agit de retenir des journées de congés ou de RTT du fait du non-travail pendant la crise sanitaire.
 - Vu l'avis favorable de la commission du personnel communal en sa séance du 02 juillet 2020, le conseil municipal valide le principe de l'application de ce texte aux agents.
Un arrêté portant réduction de jours de RTT ou congés annuels sera pris pour chaque agent concerné.
- 4) Information de M. PEROT Yannick , maire et Mme POISSON Emmanuelle, 2^{ème} adjointe et référente école :
- 2 professeurs des écoles partent mais sont remplacés
 - la directrice nommée a fait un recours car pour des raisons de commodités, elle ne souhaite pas enseigner à La Celle-Saint-Avant.
 - M. PEROT a appelé M. ROUYER, inspecteur de l'éducation nationale pour la circonscription de Loches pour lui signaler son mécontentement car il est dommage de désigner une directrice d'école qui n'a pas émis le souhait d'enseigner à La Celle-Saint-Avant.
 - M. PEROT va téléphoner à Mme AUCONIE Sophie, députée, pour montrer l'importance d'avoir une école dans la commune.
- 5) Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une personne serait intéressée par un terrain situé au lotissement de la Roseraie, mais demande que le prix de vente soit baissé.
- les conseillers maintiennent le prix de vente à 25 euros le m².
- 6) City stade : les riverains se plaignent des nuisances (bruit, ballon dans les propriétés, musique forte). Les élus sont conscients de ces désagréments, une réflexion est menée pour remédier rapidement à ce problème : mettre en place un règlement intérieur, poser des filets pour éviter les envois de ballons chez les riverains et toutes mesures de manière à respecter la tranquillité publique.
- 7) Commission maisons fleuries : Mme FERNANDES DIAS Sophie informe que la commission a fait un 1^{er} passage dans la commune. Mme CARPY Joëlle a rejoint la commission des maisons fleuries.
- 8) La prochaine réunion de conseil est prévue le mercredi 02 septembre à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jours et an susdits . La séance est levée à 21h20

Fait à La Celle-Saint-Avant, le 20 juillet 2020

Le Maire

Yannick PEROT